

# **REGLEMENT ET CONDITIONS D'UTILISATION DU MILLE-CLUB**

## **70 personnes maximum**

Le Mille-Club est un bâtiment communal construit en 1971 et rénové en 2004, sa surface est de 150 m<sup>2</sup>. La commune en assure l'entretien et assume les charges. Ce local est mis gratuitement à la disposition des Associations locales, des Administrations et des Services pour leurs réunions.

Un calendrier des dates de réservation est tenu par le secrétariat de Mairie et mis à la disposition de tous les usagers. Une salle fermée à clé est réservée au CLUB SENIORS pour y entreposer son matériel. Comme pour la salle des fêtes, les familles de la commune seront prioritaires.

Les demandes devront être faites au Secrétariat de Mairie par le Président pour les Associations, par un adulte pour les familles.

L'enregistrement des dates fixes de réservation se fera en début d'année pour les Associations.

Une clé d'entrée du local sera remise au responsable.

Une clé du portail sera également remise pour permettre la livraison et l'enlèvement du matériel.

**Interdiction de se servir du plafond comme support.**

**Interdiction d'utiliser du Scotch sur les murs.**

**Interdiction de fumer.**

**Interdiction d'utiliser l'enceinte du stade pour le stationnement des véhicules un parking est prévu à cet effet.**

Tout utilisateur sera responsable de la Salle et du matériel, en cas de dégradation les frais de réparation seront à sa charge, le responsable de la location devra fournir une copie de sa garantie responsabilité civile.

**La Salle devra être remise en parfait état de propreté.**

**Un chèque de caution de 200,00 € sera donné à la location, si l'état de la salle est correct (ménage fait et aucune dégradation), celui-ci sera rendu.**

Les vendredis soirs, la salle ne sera disponible qu'à partir de 17h30.

L'état des lieux sera fait à la remise des clés avant et après utilisation par un employé communal.